

La ville de Vancouver a acheté de la compagnie de développement du Canadien Pacifique le terrain qui restait au prix de 400 millions de dollars, mais elle n'a pas l'argent pour payer. Elle se propose donc de prendre 20 acres de ce terrain extrêmement précieux pour des fins de récréation, au centre de la ville, et de le lotir pour payer le reste. Un comité de citoyens de la région a dressé des plans dans l'espoir de préserver ce terrain, et, à mon avis, il a fait preuve de plus de compréhension et de clairvoyance quant à la valeur de ce terrain que le gouvernement fédéral ou l'autre palier de gouvernement en cause.

● (2220)

Grâce à leurs efforts, le gouvernement provincial a accepté d'acquérir deux terrains, l'un pour servir de campus au collège Glengarry, et l'autre comme espace vert pour ajouter à sa réserve, ce qui ne laisse plus qu'une superficie de 7 acres que la ville pourrait acheter pour 1 million et demi de dollars. En fait, ce plan permettrait à la ville de Vancouver d'acquérir toute cette superficie moyennant 1 million et demi de dollars.

Au cours de la campagne électorale, le parti conservateur s'est engagé, s'il était porté au pouvoir, à rencontrer le comité de citoyens, les représentants de la ville de Vancouver et ceux de la province de la Colombie-Britannique, en vue de s'entendre sur un programme à frais partagés pour s'approprier le terrain qui reste et préserver, avec le concours de la province, ce précieux espace vert.

Il est intéressant de noter qu'au cours de la campagne électorale de 1972, le parti libéral n'a eu absolument aucune difficulté à engager 30 millions de dollars de ses fonds—je ne sais pas où il a trouvé cet argent, mais je ne m'oppose absolument pas à cette dépense—pour acheter des terrains riverains que la ville de Toronto puisse convertir en parcs. Je suis tout à fait d'accord avec cette décision, mais je ne puis comprendre pourquoi de telles décisions sont prises pour répondre à une situation précise et toujours au milieu d'une campagne électorale.

Je ferai remarquer en même temps que lorsque la ville de Vancouver a essayé de reprendre les terrains du ministre de la Défense nationale, à Jericho, au cours de la même campagne électorale, le parti libéral a refusé de reconnaître l'importance de cette demande, et les habitants de Vancouver furent contrariés en constatant que 30 millions de dollars avaient été dépensés à Toronto alors que rien n'était consacré aux espaces verts de la ville de Vancouver.

Les questions que je pose à mon honorable ami ce soir sont donc précisément les suivantes. Premièrement, le gouvernement est-il disposé à soumettre à la Chambre un plan quelconque en vertu duquel les municipalités à court de ressources pourraient recevoir l'aide du trésor fédéral afin de préserver ces espaces verts qui sont déjà aliénés et tombés dans le domaine privé?

Ma deuxième question est tout simplement la suivante. Au cours de la campagne, le candidat libéral de la circonscription de Vancouver-Sud et ses porte-parole se sont déclarés très favorables à la conservation de ces espaces verts; ils ont laissé entendre qu'ils sauraient faire jouer l'assistance fédérale, pour les conserver à la ville de Vancouver, dans le cas où les libéraux seraient reconduits. Comme vous le savez, madame l'Orateur, la reconduction s'est faite.

Ma dernière question est la suivante: si le comité des citoyens, qui connaît mieux le problème que quiconque, s'adresse directement à l'administration fédérale pour lui demander si elle ne serait pas disposée à rechercher de concert avec lui les moyens d'assistance financière propres à sauvegarder ces terrains, l'administration fédérale trou-

L'ajournement

vera-t-elle le moyen d'aider la ville de Vancouver dans ce qui constitue en fin de compte un combat d'arrière-garde pour la préservation des quelques rares espaces verts qui subsistent dans la troisième ville du Canada?

M. Pierre De Bané (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Madame l'Orateur, j'ai été fort impressionné par le plaidoyer du député de Vancouver-Sud. J'espère que dans l'exercice de mes fonctions de secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines, j'aurai la possibilité d'aller à Vancouver me rendre compte sur place de la situation que le député a si éloquentement évoquée.

M. Alexander: Allez-y tout de suite.

M. De Bané: Je remercie le député de son aimable invitation et j'espère pouvoir m'y rendre le plus vite possible.

En ce qui concerne l'accueil du groupe de citoyens, le gouvernement fédéral est le gouvernement de tous les Canadiens, et nous pouvons recevoir n'importe quel groupe de citoyens. Mais en matière municipale, il se pose des questions fort délicates, et je pense qu'il y aurait d'abord lieu de traiter avec les gouvernements provinciaux autant qu'avec les autorités municipales. Ce qui ne veut pas dire bien sûr qu'il ne faille pas rencontrer également des groupes de citoyens.

Je puis assurer le député que le gouvernement fédéral convient parfaitement avec lui que tout nouveau lotissement doit comporter des espaces ouverts. Mais il faut se rappeler que la surveillance générale de l'utilisation des terres est une responsabilité provinciale. A vrai dire, les provinces exigent habituellement qu'une certaine partie de la superficie aménagée soit réservée pour des parcs.

[Français]

Lors de la conférence tripartite de l'automne dernier, l'honorable ministre du Revenu national (M. Basford) a recommandé, en suggérant des lignes directrices pour le programme de rassemblement de terrain mis en œuvre par une province ou par une municipalité, aux termes de la Loi nationale sur l'habitation, que les profits réalisés par la location à bail ou la vente du terrain soient réinvestis dans le projet. Ainsi, le terrain destiné aux espaces libres ainsi qu'aux autres agréments, y compris l'aménagement de terrains à des fins récréatives, de même que des constructions destinées aux services de la collectivité, pourra être fourni en vertu de ce programme, dans la mesure où les profits résultant de la vente du terrain le permettront.

De plus, aux termes du programme des collectivités nouvelles, le gouvernement est autorisé non seulement à acquérir le terrain, mais aussi à inclure du terrain pour des espaces publics à l'intérieur ou autour d'une collectivité nouvelle, ou pour la séparer d'une collectivité déjà existante.

[Traduction]

Après avoir parlé brièvement des moyens de s'assurer que les aménagements futurs de terrains financés en vertu de la loi nationale sur l'habitation prévoieront des espaces verts, je dois maintenant réitérer notre préoccupation pour les vieux quartiers des villes. Depuis que la loi nationale sur l'habitation a été modifiée l'année dernière, les municipalités peuvent entreprendre des programmes d'amélioration de quartiers pour refaçonner et rénover les vieux quartiers, et y aménager des espaces ouverts et des centres communautaires si tel est le désir des résidents lors de l'établissement des priorités d'utilisation des fonds fédéraux mis à leur disposition.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 29.)